



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 12 février 2018
Présidence: M. Thomas Ellis
Objet : PREAVIS 01/2018 - RÉSEAU ROUTIER COMMUNAL - PLAN DIRECTEUR DES ROUTES

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 01/2018 de la Municipalité du 8 janvier 2018;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 37 voix pour, 8 contre et 2 abstentions



DE REPOUSSER CE PRÉAVIS POUR OBTENIR UN MEILLEUR ARGUMENTAIRE DE LA MUNICIPALITÉ.

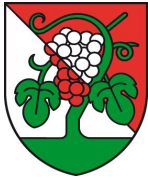
Ainsi délibéré en séance du 12 février 2018.

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 12 février 2018
Présidence: M. Thomas Ellis
Objet : PRÉAVIS 02/2018 – ASSAINISSEMENT DES EAUX DU PLATEAU DE LA GARE À CULLY ET REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis n° 02/2018 de la Municipalité du 15 janvier 2018;
Oui les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux d'épuration et de remplacement de la conduite d'eau potable du plateau de la gare à Cully ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'300'000.- hors taxes ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA estimées à CHF 50'000.- et le solde de CHF 613'500.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 20'500.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2019 ;
5. **d'amortir** l'investissement relatif à la réalisation du collecteur d'eaux usées de CHF 636'500.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 21'300.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2019.

Ainsi délibéré en séance du 12 février 2018.

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 12 février 2018
Présidence: M. Thomas Ellis
Objet : PRÉAVIS 03/2018 – CAUTIONNEMENT POUR LA RÉNOVATION DE LA CABANE
DU RIO DE L'ENFER

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 03/2018 de la Municipalité du 8 janvier 2018;
Où le rapport de la Commission des finances;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 48 voix pour et 2 abstentions



d'autoriser le cautionnement communal d'un prêt à hauteur de CHF 100'000.- à la Fondation et Association de la cabane du Rio de l'Enfer, pour la rénovation de cette dernière.

Ainsi délibéré en séance du 12 février 2018.

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 12 février 2018
Présidence: M. Thomas Ellis
Objet : PRÉAVIS 04/2018 – PPA CULLY-GARE - MODIFICATION DES CONDITIONS D'ÉCHANGE DE PARCELLES

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 04/2017 du 15 janvier 2018;
Où les rapports de la Commission des finance et de la Commission ad hoc chargées de son étude;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 44 voix pour, 1 contre et 5 abstentions



1. **d'autoriser** la Municipalité à renoncer à l'échange prévu par la convention du 22 juin 2011 et la promesse du 21 août 2013, soit à acquérir la parcelle 1375 ;
2. **d'autoriser** la Municipalité à vendre directement à Les Rives de Lavaux SA le bien-fonds N pour le prix de CHF 1'962'700.-, payable à concurrence de CHF 200'000.-, le solde valant compensation à la perte de valeur de la parcelle 1375, **suite à son changement d'affectation** ;
3. **d'autoriser** la Municipalité à renoncer au droit de priorité institué en sa faveur dans l'avenant 1 **du 21 août 2013** pour la revente du bien-fonds N ;
4. **d'autoriser** en conséquence la Municipalité à signer toutes conventions et avenants permettant la bonne exécution des opérations des points 1 à 3 ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance du 12 février 2018.

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 12 février 2018
Présidence: M. Thomas Ellis
Objet : PRÉAVIS 05/2018 – DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR LA RÉALISATION DE HUIT ÉCO-POINTS

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis no 05/2018 de la Municipalité du 15 janvier 2018;
Où les rapports de la Commission de finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 43 voix pour, 5 contre et 2 abstentions



- 1. de demander à la Municipalité de réévaluer l'emplacement de l'éco-point de Cully et de le redimensionner le cas échéant en tenant compte :**
 - du PPA de la Gare
 - de l'installation du centre commercial
 - de l'évolution consécutive du trafic au rond-point
 - de l'expérience tirée des 7 autres écopoints
 - et de l'impact sur la fréquentation de la Déchetterie »
- 2. d'accorder** à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire de **CHF 168'000.-** portant le crédit total pour l'installation **des sept autres éco-points** décrits dans le présent préavis à **CHF 798'000.- HT ;**
- 3. de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
- 4. d'amortir l'investissement total** sur une durée de 20 ans, la première fois au budget 2019.

Ainsi délibéré en séance du 12 février 2018.

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 12 février 2018
Présidence: M. Thomas Ellis
Objet : PRÉAVIS 06/2018 – ACHAT DE LA PARCELLE 5356, LOT 2 (18/1000) DE LA PPE
DU BOUGNON À GRANDVAUX, LOCAL DE 94M2

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis no 06/2018 de la Municipalité du 8 janvier 2018;
Où les rapports de la Commission de finances et de la Commission ad hoc chargées de son
étude;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



1. **d'autoriser** la Municipalité à acquérir la parcelle 5356, quote-part de 18/1000, constituant le lot 2 de PPE Parking du Bugnon, au prix de CHF 175'000.- plus frais d'acquisition d'env. CHF 2'700.- soit un montant total d'env. CHF 178'000.-
2. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que les modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les commune (LC).
3. **d'amortir ce montant sur une durée de 20 ans, à raison de CHF 8'900,- par année, la première fois au budget 2019.**

Ainsi délibéré en séance du 12 février 2018.

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz